l'étude du premier article des crédits. Assurément, à un moment où la discussion porte sur le premier crédit de l'administration, où le débat est de portée générale, on ne voudra pas empêcher mon honorable ami de citer des faits à ceux qui prétendent que le gouvernement précédent n'a rien accompli, ces dernières années, en vue de la mise en valeur du Nord. A n'en pas douter, le Règlement le lui permet!

M. Hardie: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur le président, j'estime que tous les membres de la Chambre...

M. Walker: Parlez pour vous-même et non pour nous!

M. Hardie: Oh! c'est le savant juriste de Toronto qui intervient! Je ne suis pas avocat, mais si vous voulez vous rasseoir jusqu'à ce que j'aie fini, vous pourrez parler ensuite. C'est moi qui ai la parole. Vous pouvez peutêtre intimider certaines gens, mais pas moi!

M. Walker: Mon ami, si vous vouliez...

M. Hardie: Monsieur le président, qui donc ici a la parole?

Une voix: Assoyez-vous!

M. le président: A l'ordre! Pour répondre à la question de Règlement,—a-t-on invoqué le Règlement à ce propos?

L'hon. M. Pearson: Je commentais, en toute déférence, votre décision portant que le député ne puisse parler de ce qu'a fait le gouvernement dans les années passées, dans le domaine de la mise en valeur du Nord.

M. Nielsen: Il n'y a guère de quoi parler.

L'hon. M. Pearson: Il doit y en avoir, sinon vous lui laisseriez la parole.

M. le président: Il est permis de dire son avis sur les événements des années passées, mais il est contraire au Règlement d'aller jusqu'à citer des chiffres et d'entrer dans les menus détails sur des choses qui sont passées et qui, d'ailleurs, figurent dans les Débats. Il est permis par exemple d'expliquer que des gouvernements antérieurs ont fait beaucoup plus pour le Nord qu'on l'a prétendu, mais il n'est vraiment pas permis dans le présent débat de citer des chiffres.

La parole est au député de Mackenzie River, Les députés m'obligeraient en le laissant poursuivre.

L'hon. M. Pickersgill: Que le député de Mackenzie-River me permette une brève interruption. J'ai été appelé à témoigner devant le comité des subsides quatre années de suite, et chaque fois,—c'était avant votre arrivée à la Chambre,—la coutume était de comparer les crédits d'une année avec ceux d'une autre année. On ne saurait guère y arriver sans

citer de chiffres. J'ai l'impression que mon honorable ami de Mackenzie-River cherche tout bonnement à comparer ce qui s'est passé pendant une année en particulier et ce qui s'est passé pendant une autre. Le pouvoir exécutif prie le pouvoir législatif, auquel il est responsable, de voter une certaine somme d'argent. Tout de même, si on ne peut pas comparer le montant qu'on demande, et l'usage qu'on en fait, avec ce qu'on a demandé au cours d'une année antérieure, il ne semble guère qu'il puisse nous rester quoi que ce soit à discuter.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je ne suis pas une autorité en ce qui concerne le Règlement, mais il me semble que dans le cas qui nous occupe il serait parfaitement admissible et régulier de permettre à l'honorable député de comparer les chiffres. Au début de l'examen de mes crédits, on peut comparer à peu près tout ce qui s'est fait dans le passé avec ce qui se fait actuellement; du moins c'est mon impression. Votre Honneur ne pourraitelle pas revenir sur sa décision?

M. le président: Il est parfaitement admissible de parler de ce qu'a fait l'ancien gouvernement. En fait, cela revient à dire que l'on ne doit pas s'en tenir exclusivement à ce qu'a pu faire l'ancien gouvernement puisque cela n'intéresse pas la résolution à l'étude. C'est pourquoi je prie l'honorable député de Mackenzie-River d'essayer de s'en tenir autant que possible à ce qui fait l'objet de la discussion. Somme toute, je lui demande de s'en tenir aussi étroitement qu'il le peut à la résolution.

M. Hardie: Monsieur le président, je vais faire en sorte que mes observations soient aussi pertinentes que possible. Le livre bleu des prévisions budgétaires se divise en deux colonnes, dont l'une pour 1958-1959 et l'autre pour 1957-1958. Je vais poursuivre très brièvement ce que je disais il y a un instant. En 1954-1955, après l'établissement du ministère, les prévisions s'élevaient à \$22,812,189. En 1955-1956, elles s'élevaient à \$28,541,754, ce qui représente une augmentation de 30 p. 100 sur l'année précédente. En 1956-1957, les prévisions du ministère s'élevaient à \$38,003,363, accusant une nouvelle augmentation de 33 p. 100 sur celles de l'année précédente. En 1957-1958, le chiffre était de \$53,-405,298, soit 39 p. 100 de plus que l'année précédente. Les prévisions de cette année s'élèvent à \$71,170,284, ce qui dépasse de 34 p. 100 celles de l'an dernier. Pour les quatre années précédentes, alors que le ministère relevait d'un autre titulaire, la moyenne annuelle d'augmentation à partir de 1954-1955 était de 34 p. 100 et celle de cette année